



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2015/5

Le 6 février 2015

M. Ronny Abraham (France) élu président de la Cour internationale de Justice

M. Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie) élu vice-président

LA HAYE, le 6 février 2015. M. Ronny Abraham (France) a été élu aujourd'hui président de la Cour internationale de Justice (CIJ) par ses pairs. M. Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie) a été élu vice-président. La durée de leurs mandats est de trois ans.

Les biographies de MM. Abraham et Yusuf, qui sont membres de la Cour depuis le 15 février 2005 et le 6 février 2009, respectivement, figurent sur le site de la Cour (www.icj-cij.org) à la rubrique «Membres de la Cour/Membres actuels».

La Cour internationale de Justice, composée de quinze juges, est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. Elle se prononce par voie d'arrêts obligatoires et définitifs sur les différends qui opposent les Etats, et donne des avis consultatifs à la demande d'organes et d'institutions des Nations Unies dûment autorisés pour ce faire en vertu de la Charte des Nations Unies (pour plus de détails, lire aussi ci-dessous). Actuellement, treize affaires sont inscrites au rôle de la Cour.

Comme suite aux élections auxquelles l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont procédé le 6 novembre 2014, puis le 17 novembre 2014, en vue de pourvoir cinq sièges qui devaient devenir vacants à compter du 6 février 2015 (voir communiqués de presse n^{os} 2014/32 et 2014/33), la composition actuelle de la Cour est la suivante :

- | | |
|------|---|
| M. | Ronny Abraham (France), président |
| M. | Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie), vice-président |
| MM. | Hisashi Owada (Japon) |
| | Peter Tomka (Slovaquie) |
| | Mohamed Bennouna (Maroc) |
| | Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil) |
| | Christopher Greenwood (Royaume Uni) |
| Mmes | Xue Hanqin (Chine) |
| | Joan E. Donoghue (Etats-Unis d'Amérique) |
| M. | Giorgio Gaja (Italie) |
| Mme | Julia Sebutinde (Ouganda) |
| MM. | Dalveer Bhandari (Inde) |
| | Patrick Lipton Robinson (Jamaïque) |
| | James Richard Crawford (Australie) |
| | Kirill Gevorgian (Fédération de Russie), juges. |

Note : Les communiqués de presse de la Cour ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (CPI, la première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire indépendant composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
M Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)